

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2022-40-DGS  
COMMISSION COMMUNALE POUR  
L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES  
(MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES)**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2143-3,  
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,  
Vu l'arrêté municipal n°A2021-57-DGS du 18 novembre 2021 modifiant la liste des membres de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,  
Vu la délibération du 13 octobre 2021 relative à l'élection de Madame Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois,  
Vu le changement de Président au sein du Groupement des Commerçants et Artisans de Crépy-en-Valois,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° A2021-57-DGS du 18 novembre 2021 est abrogé.

**Article 2** : La commission est présidée par le Maire.

**Article 3** : La commission est composée comme suit :

- Michel SPEMENT, adjoint au Maire
- Françoise NIVESSE, adjointe au Maire
- Eliane DANH SANG, conseillère municipale
- Isabelle DELEPINE, conseillère municipale
- Pascal FAYOLLE, conseiller municipal
- Yannick BREAVOINE et Sylvie PICARD, représentant l'association Handicap et Citoyenneté
- Asim YAMAN, représentant l'association APF France handicap
- Daniel DUMONT, représentant la FNATH
- Jérôme de MEYERE, représentant l'association sportive Tennis Club Compiègne Pompadour
- Sophie FRAIOLI, représentant l'association sportive Form' et Vous
- Thierry GALIN, représentant le Groupement des Commerçants et Artisans de Crépy
- le Directeur général des services
- le Directeur des services techniques
- le Chef de service de la police municipale

**Article 4** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de SENLIS.

Fait à Crépy-en-Valois, le 6 décembre 2022.

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

06 DEC 2022

